



TARGON - le bulletin de votre commune

un art de vivre!

Mai-Juin-Juillet 2025

Le mot du Maire

Chaque année, le mois d'avril marque un moment important pour la vie de notre commune : le vote du budget. C'est à cette occasion que les élus valident les orientations définies en amont et ajustent les dépenses aux recettes disponibles.

Pour l'année 2025, le budget de Targon s'équilibre à **3 106 251 € en fonctionnement** et **620 007 € en investissement**. Il reflète notre volonté de maintenir une gestion rigoureuse tout en poursuivant les projets essentiels à la vie locale.

Une baisse marquée des financements extérieurs

Côté recettes, nous devons composer avec **une nette diminution des aides en provenance du Département** : suppression du FDAEC (-34 000 € en deux ans), baisse des droits de mutation (-45 000 €), fin des aides aux activités multisports périscolaires (-12 000 €) et disparition du FDAVC pour les travaux de voirie.

Du côté de l'État, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) reste stable. Cette stagnation, malgré l'augmentation de notre population, s'explique par un décalage dans les chiffres pris en compte par l'INSEE. **Le recensement prévu en janvier 2026 revêt donc une importance capitale**, car il conditionne nombre de dotations futures. Je tiens à rappeler que ce recensement est **entièrement anonymisé** : les données ne sont en aucun cas utilisées à des fins fiscales ou administratives.

Dans ce contexte contraint, et pour ne pas alourdir la pression fiscale sur les habitants, le conseil municipal a fait le choix **de ne pas augmenter les taux d'imposition cette année**.

Des priorités claires pour les investissements

Malgré des marges de manœuvre réduites, nous avons souhaité **maintenir un haut niveau d'investissement**, en particulier dans deux domaines clés : **l'école et l'aménagement communal**.

L'école bénéficie d'un effort important, avec **80 000 € consacrés** à :

- ♦ La modernisation du matériel de cuisine, pour répondre à l'augmentation du nombre de repas servis et améliorer les conditions de travail,

- ♦ L'anticipation de l'ouverture d'une nouvelle classe (rénovation des salles B1 et B2, achat de mobilier),
- ♦ Le renouvellement de matériel informatique et de vidéo-projecteurs.

En parallèle, nous poursuivons nos engagements en matière de sécurité et d'entretien :

- ♦ Installation de feux récompense à Roustaing (17 000 €),
- ♦ Entretien de la voirie communale (38 000 €),
- ♦ Réfection du réseau d'eaux pluviales sur Grand'Rue (42 000 €).

La **vie associative et culturelle** reste également un pilier de notre action, avec un montant global de **60 000 € de subventions** maintenu.

Des projets structurants en perspective

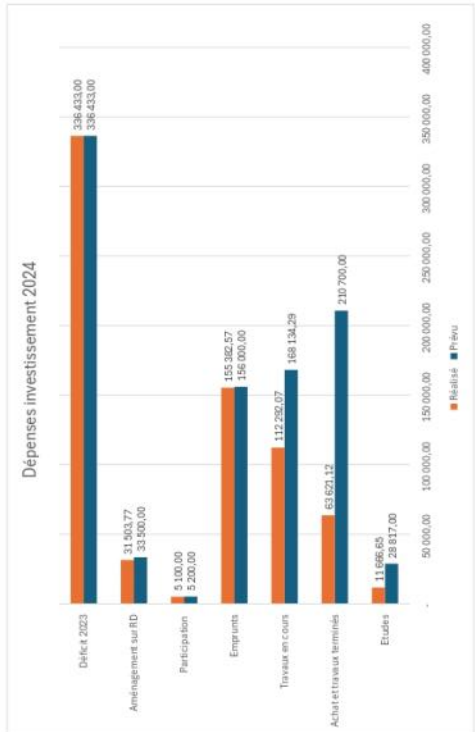
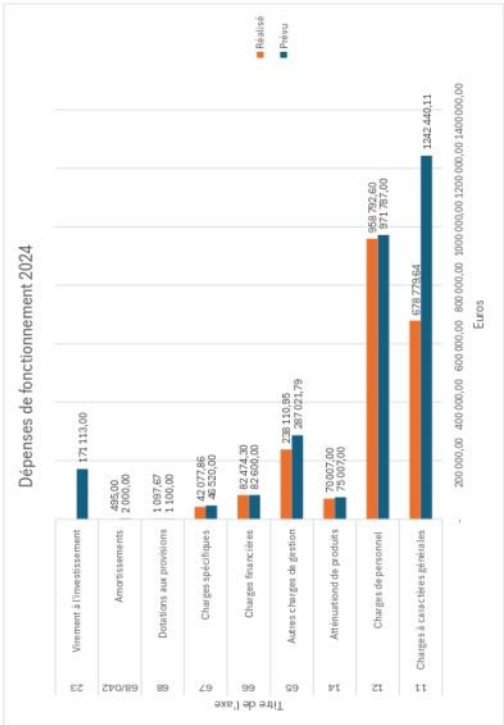
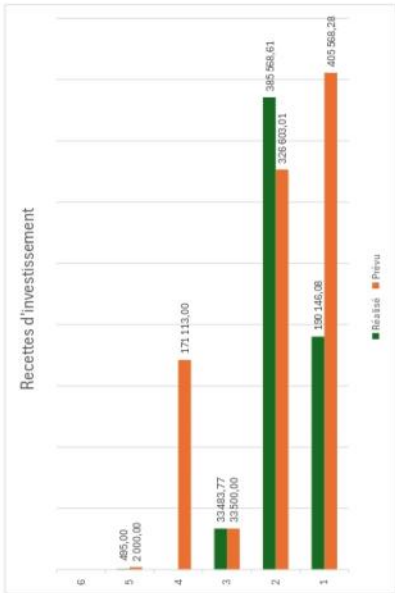
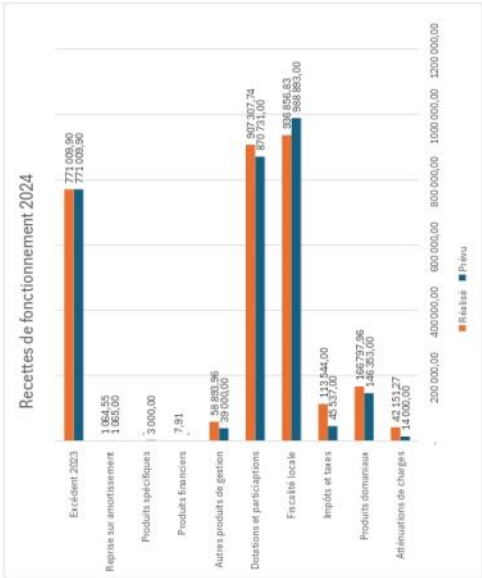
Plusieurs projets structurants sont en cours de réflexion ou de réalisation :

- ♦ **Celui concernant la couverture des courts de tennis et du padel** avec une toiture équipée de panneaux photovoltaïques progresse. Le permis de construire est à l'instruction, mais la **viabilité économique du projet dépend du prix de revente de l'électricité**, encore incertain à ce jour.
- ♦ Les **études menées par le SMABVO** pour la réhabilitation du lac touchent à leur fin. À ce stade, les solutions réglementaires et techniques proposées ne permettent pas de conserver l'aménagement actuel du lac et de la digue. Le conseil municipal devra prochainement se prononcer sur la suite à donner, selon le scénario retenu et les moyens à mobiliser, pour une réalisation en 2025 ou 2026.
- ♦ Enfin, deux projets d'**agrivoltaïsme portés par des agriculteurs locaux** sont à l'étude. Ils visent à soutenir l'activité agricole, développer la production d'énergie renouvelable, et offrir à terme un bénéfice pour les Targonnais. Dès que leur faisabilité sera confirmée, nous vous en informerons plus en détail.

En dépit des incertitudes budgétaires, **la commune reste fidèle à ses engagements** : préparer l'avenir, investir dans l'essentiel, soutenir les initiatives locales et préserver une fiscalité mesurée. C'est avec ce cap que nous continuerons d'agir au service de Targon et de ses habitants.

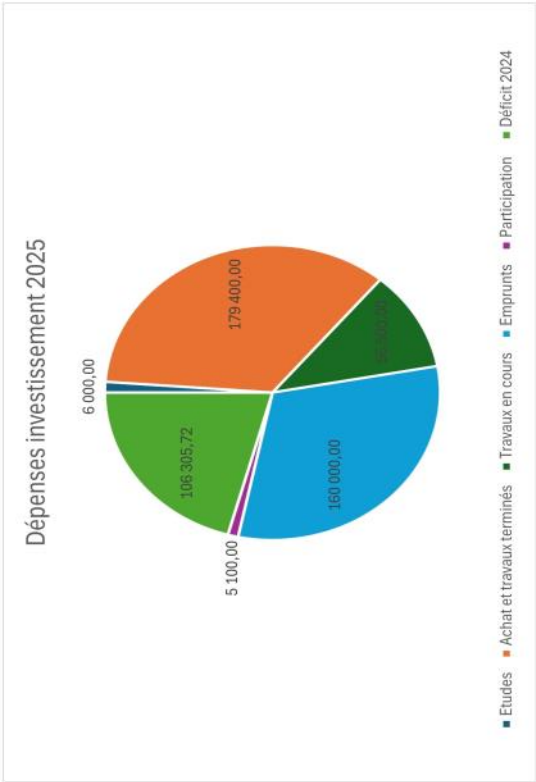
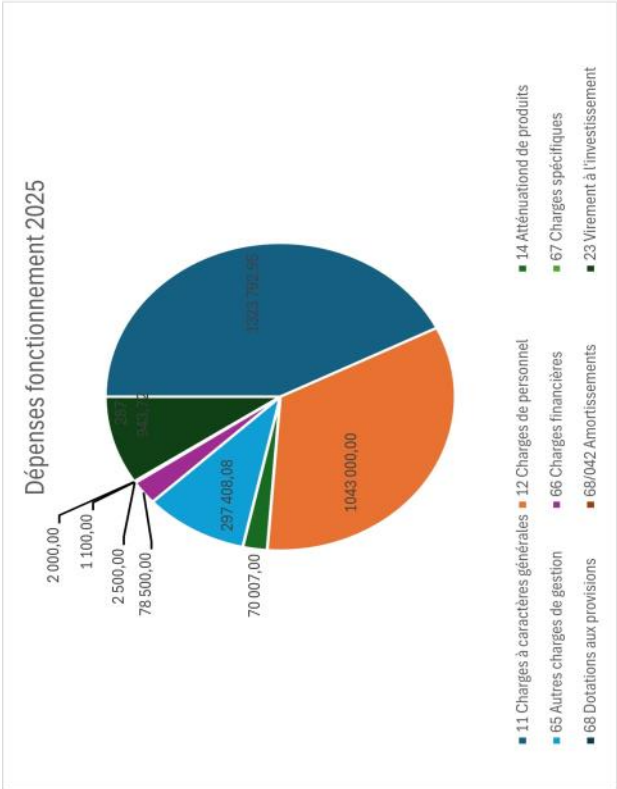
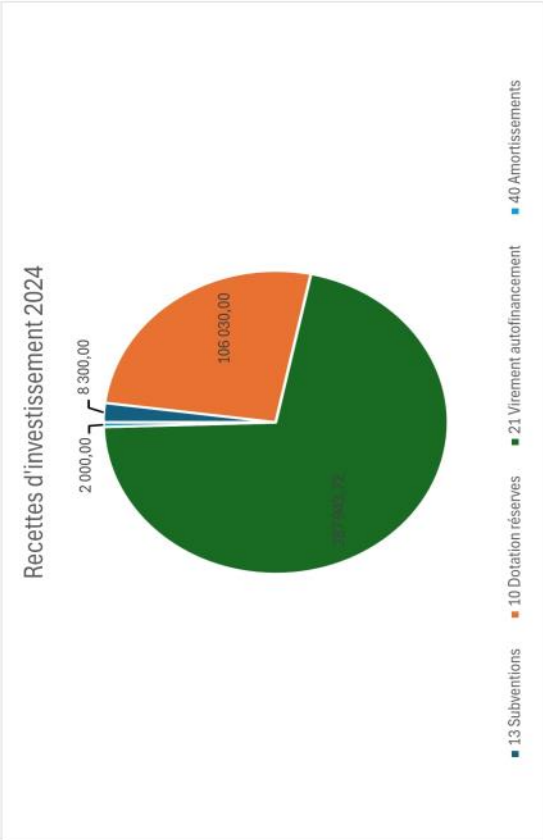
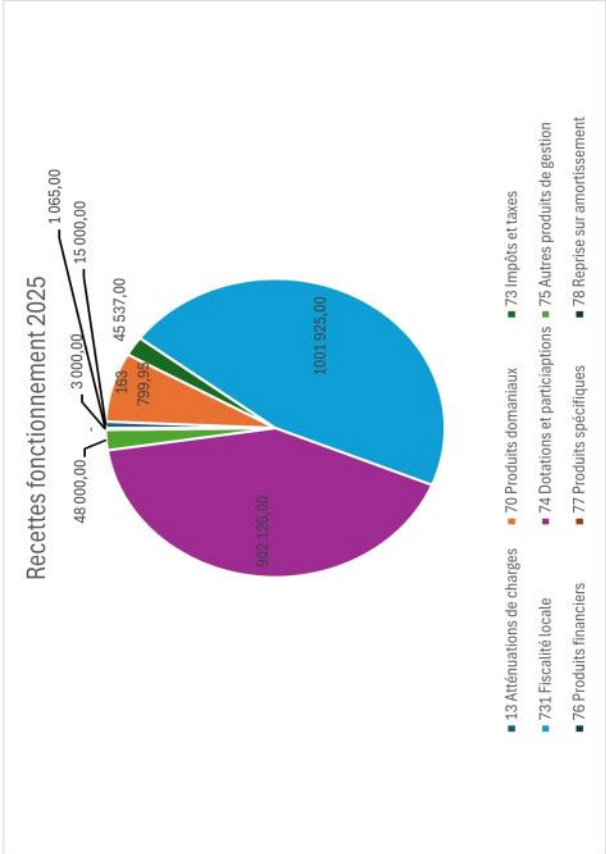
Frédéric MAULUN Maire de Targon

COMPTE ADMINISTRATIF 2024



Le compte administratif et le budget primitif 2025 sont consultables en mairie aux heures d'ouverture.

BUDGET PRIMITIF 2025





Commune

Infos

Infos utiles

Informations

IMPORTANT !

NOUVEL ADRESSAGE :

Merci de faire apparaître sur votre boîte aux lettres :

- Noms et prénoms des occupants du logement
- Numéro de la maison ou du logement.

ETAT CIVIL RECONNAISSANCE

Nous recommandons aux futurs parents, non mariés, de venir en couple à la mairie, avant la naissance de l'enfant.

En effet, la procédure de reconnaissance anticipée leur évitera d'avoir des problèmes administratifs par la suite.

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes âgés de 16 ans ont l'obligation de se faire recenser en Mairie,

à partir de leur date d'anniversaire, munis du livret de famille et d'une pièce d'identité ou d'un acte de naissance. Présence du jeune indispensable)

Cérémonie de Commémoration

Jeudi 8 mai 2025 à 12h00

Dépôt de gerbes

au monument aux morts

MARCHÉ HEBDOMADAIRE

place du 11 Novembre

Vendredi de 7h30 à 13h
Maraîcher, Traiteur,
Charcutier, Fromager

BIENVENUE

Fernandes Filipe

L'Entre 2 Services

Maçonnerie/terrassement

Petits travaux/Clôtures/Rénovation
intérieure

06 26 35 81 49

lentre2services@gmail.com

DECHETS VERTS

La commune organise un ramassage des déchets verts, pour les personnes n'ayant aucun moyen de locomotion, afin de les porter à la déchetterie. Les personnes concernées devront se faire inscrire en mairie.

Les déchets verts devront être mis dans des sacs poubelles.

Dates de ramassage :

7 et 22 mai, 5 et 19 juin, 3 et 17 juillet, 7 et 21 août

Attention il ne sera accepté que des déchets verts.

Toute infraction entraînera l'exclusion du ramassage.



✂ Numéros utiles et d'urgence

Mairie service de garde	06.37.24.50.22
<u>Assistante sociale</u>	
Régime Général	05.57.98.12.00
MSA	05.57.98.25.10

CAUE rdv pris à la Mairie	
Déchetterie SEMOCTOM	05.57.34.53.20
ENEDIS	09.72.67.50.33
Familles rurales	06.79.84.59.39
France service	05.54.07.14.63
GAZ	0.800.47.33.33
Pharmacie et médecin de garde	3237
Service-Public	3939
SIPHEM	05.56.71.70.20
SAUR	05.53.41.98.09
SIAEPA	05.56.06.13.89

OUVERTURE AU PUBLIC

GENDARMERIE DE CREON

lundi au samedi : de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

Dimanche : de 9h00 à 12h et de 15h00 à 18h00

Téléphone : 05.57.34.45.20

Horaires d'ouverture du Secrétariat de la Mairie au public

☎ Tél : 05.56.23.90.13 mairie.targon@wanadoo.fr
www.mairie-targon.fr
http://www.facebook.com/MairiedeTargon

lundi	8h30 - 12h30	13h30 - 17h30
mardi	10h00 - 12h30	13h30 - 17h30
mercredi	8h30 - 12h30	13h30 - 17h30
jeudi	8h30 - 12h30	13h30 - 17h30
vendredi	8h30 - 12h30	13h30 - 17h00




Gironde

3, rue du 19 mars 1962 - 33760 Targon

Départ libre
entre 10h et 15h
Gratuit
adapté à tous les âges



URBANISME - VOIRIE - COMMUNE - INFOS

BUSAGE ACCES

L'accès est un droit de riveraineté, mais il est soumis à l'autorisation du maire qui, lors de la délivrance de la permission de voirie fixe les conditions à respecter pour son aménagement pour des motifs résultant de la sécurité de la circulation ou de la conservation du domaine public. L'autorisation pour l'établissement pour les propriétaires riverains, de busage sur les fossés des voies communales, précise le mode de construction, les dimensions à donner aux ouvrages et les matériaux à employer.

Les accès seront pourvus de têtes d'aqueducs de sécurité destinées à éviter l'encastrement éventuel des véhicules.

Lorsque ces buses ont une longueur supérieure à 15 mètres, ils doivent obligatoirement comporter un ou plusieurs regards pour visite et nettoyage, suivant les prescriptions de l'arrêté d'autorisation. L'entretien des accès, revêtement, tête de pont et buse est à la charge du riverain propriétaire de l'ouvrage ; en cas de défaut d'entretien sa responsabilité peut être engagée.

ECOULEMENT DES EAUX

L'écoulement des eaux, dans les fossés de la route, ne peut être intercepté. Nul ne peut, sans autorisation, rejeter sur le domaine routier communal des eaux provenant de propriétés riveraines à moins qu'elles ne s'y écoulent naturellement.

ENTRETIEN DES TROTTOIRS

L'entretien du trottoir devant chez vous fait partie des obligations qui vous incombent en tant qu'occupant du bien, que vous soyez propriétaire ou locataire.

DEBROUSSAILLEMENT

Non seulement c'est un devoir ... mais c'est aussi une obligation.

Le débroussaillage et le maintien en état débroussaillé doivent être effectués par le propriétaire des constructions, terrains et installations ou son ayant droit ou le locataire non saisonnier. (Art. L 322-3 du Code Forestier)

Si besoin, le débroussaillage doit être effectué y compris sur les terrains voisins après avoir informé leurs propriétaires. Ceux-ci ne peuvent s'y opposer. (Art. L 322-3-1 du Code Forestier)

- En application des articles L 215.14 et suivants du Code de l'Environnement et de l'article 114 du Code Rural l'obligation d'entretien des cours d'eau (lit et berges) incombe aux propriétaires riverains.
- Le débroussaillage doit être réalisé autour de votre habitation et autres installations de toute nature sur une profondeur minimum de 50 mètres

RAPPEL URBANISME

Tous travaux modifiant l'aspect visuel de votre maison votre terrain, par la création ou modification de construction, clôture, toiture, peinture, etc doivent être déclarés à la mairie et conformes à la réglementation du PLU de la commune.

Pour tout renseignement contacter le service urbanisme de la mairie le lundi ou jeudi matin pour vous aider dans vos démarches.

NUISANCES SONORES

Voici le retour des beaux jours, des tondeuses et des soirées animées dans le jardin qui peuvent engendrer des nuisances sonores gênantes pour le voisinage. **De jour comme de nuit**, les bruits qui peuvent créer un trouble de voisinage sont provoqués par :

- Une personne (cri, chant...).
- Une chose (instrument de musique, chaîne hifi, outil de bricolage, électroménager...).
- Un animal (abolements...).

Il est donc demandé à chacun de respecter la tranquillité du voisinage participant ainsi à l'harmonie du cadre de vie.

L'utilisation des engins bruyants (tondeuse, bétonnière, débrousailluse...) est autorisée pour les particuliers dans les créneaux suivants :

- 8 h à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30 les jours ouvrables.
- 9 h à 12 h et de 14 h 30 à 19 h les samedis.
- 10 h à 12 h les dimanches et jours fériés.

ORDURES MENAGERES

Par ailleurs, il est rappelé que tout départ ou arrivée sur la commune doit être signalé en Mairie, ainsi que toute modification dans votre foyer.

COMMISSION COMMUNICATION ET SCOLAIRE

Quoi de neuf à l'école Jules Ferry?

A l'inverse de la tendance départementale qui voit chuter le nombre d'élèves dans les écoles, notre commune a le plaisir et la chance de voir augmenter ses effectifs, notamment chez les petites sections.

Pour la rentrée de **septembre 2025**, le nombre d'élèves inscrits est de 222 contre 213 cette année. Nous ne sommes qu'au mois de mai et par expérience, d'autres inscriptions auront sûrement lieu d'ici septembre.

Cette tendance à l'augmentation est due à l'arrivée de nombreuses jeunes familles qui viennent chercher la quiétude dans une petite ville de campagne sans pour autant négliger la qualité de vie en matière de services et commerces.

Et tout cela à deux pas de Bordeaux, et pas très loin de l'océan et des montagnes.

Cette tendance à l'augmentation devrait perdurer du fait de nouvelles constructions et de l'ouverture à la location des appartements situés derrière la maison de santé en 2026.

Qui dit plus d'élèves, dit plus de repas à préparer. Pour cela nous allons procéder à un changement de matériel de cuisine. Pour commencer, un nouveau piano équipé d'une sauteuse permettra à la cuisinière de réduire la manipulation de grosses casseroles et faitouts. Un nouveau four plus grand et à multiples fonctions va également être installé ainsi qu'un adoucisseur d'eau pour la partie plonge. Le tout pour un montant de 40 000€.

Du matériel informatique pour les classes, ordinateurs, vidéoprojecteurs interactifs, va aussi être renouvelé.

Nous prévoyons la réfection des deux dernières classes (peinture et isolation) qui n'avaient pas été rénovées lors des travaux de l'école au cas où l'académie accepterait une ouverture de classe.

Voilà ce qui concerne la partie budget.

Mireille Aventin, Commission scolaire

INSCRIPTIONS SCOLAIRES - RENTREE 2025**ECOLE JULES FERRY**

Tous les enfants nés en 2022, qui auront 3 ans révolus à la fin de l'année 2025, habitants Targon ou Bellebat peuvent être inscrits pour la rentrée prochaine.

Procédure à suivre :

- **une attestation** ainsi qu'un **dossier d'inscription** vous seront remis en mairie sur présentation d'un **justificatif de domicile et du livret de famille**.
- une fois le dossier complété, la directrice recevra les parents à l'école sur rendez-vous, fixé au préalable. Ils devront se munir du **carnet de santé** de l'enfant ainsi que du **livret de famille**.

Ecole Jules Ferry 13 rue des écoles - 33760 Targon - 09-64-45-84-81

COMMUNES DE BLESIGNAC, FALEYRAS,
LA SAUVE, LADAX, SAINT LEON,
SOULIGNAC, TARGON



Note sur les évolutions des coûts EP et EU entre 2023/2024

De nombreuses interrogations ont été soulevées lors de l'arrivée de la facturation eau et assainissement 2024 éditée par la Saur.

Face à cette vague de réclamations des usagers de ces services publics, le SIAEPA de Targon a saisi la Mission d'Assistance à la Gestion de l'Eau et de l'Assainissement du Conseil Départemental de la Gironde qui nous accompagne dans le cadre, notamment, du suivi de nos 2 contrats DSP (Délégation de Service Public) Eau Potable et Assainissement, contrats renouvelés au 01 janvier 2024 et engagés avec la société SAUR pour une durée de 12 ans.

Les contrats précédents, gérés par la société SUEZ, sont devenus caduques au 31 décembre 2023.

Nous avons sollicité MAGEA pour la réalisation d'une étude comparative des tarifs du Service Public d'eau potable et d'assainissement du SIAEPA de la région de TARGON, sur les années 2023 et 2024.

Le prix "120m3/an" a été pris comme référence de l'étude. Il est basé sur la consommation de 120 m3 d'eau potable en un an par un foyer "moyen" Français, à savoir 2 adultes et 2,2 enfants. Il sert de base pour toutes les études tarifaires.

Pour le Service Public d'Eau Potable du Syndicat, l'étude a mis en évidence :

Un tarif de 2,479 €/m3 TTC en 2023 (sur la base de la part du syndicat, du délégataire (SUEZ) et des redevances et taxes).

Et un tarif de 2,565 €/m3 (établi en fonction de la part du syndicat, du délégataire (SAUR) et des redevances et taxes).

Il en ressort une hausse de 3,47 %/m3. C'est le reflet d'une augmentation du Syndicat de 10,03% et d'une baisse du tarif délégataire de 3,51% suivi d'une cascade de baisse de 1,41% des redevances et TVA entre 2023 et 2024.

Pour le Service Public d'assainissement collectif, l'étude a mis en relief :

Un tarif de 3,89 €/m3 TTC en 2023 (sur la base de la part du syndicat, du délégataire (SUEZ) et des redevances et taxes).

Et un tarif de 4,28 €/m3 établi en fonction de la part du syndicat, du délégataire (SAUR) et des redevances et taxes).

Il en ressort une hausse de 10,02%/m3, produit d'une augmentation du Syndicat de 9,93% agrégés au 12,41% du délégataire à laquelle s'ajoute une hausse de 5,87% des redevances et TVA entre 2023 et 2024.

Cette variation tarifaire de la part du délégataire se justifie au travers d'exigences de performances techniques plus fortes sur l'entretien, la maintenance et l'exploitation de ce service. Elles ont été imposées par le Syndicat dans le cahier des charges lors de la consultation du renouvellement de Délégation de ce Service Public.



En conclusion, pour un abonné aux 2 services du SIAEPA de la région de TARGON pour eau potable et l'assainissement, les tarifs 2024 ramenés au m3 (toujours selon une consommation théorique de 120 m3/an) a subi une augmentation de 7,47% par rapport aux tarifs de 2023.

Il est à noter que les modes de facturation et de mensualisations ont changé entre 2023 et 2024.

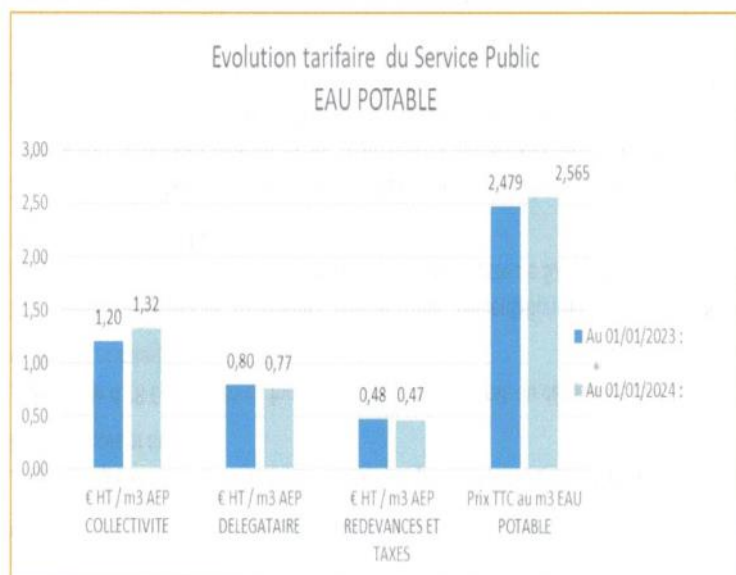
SAUR, pour des raisons administratives a mensualisé en minorant le montant de l'échéance en réduisant à 8 ses prélèvements contrairement à SUEZ qui échelonnait sur 11 mois.

L'incidence de ces changements des règles de mensualités est notable, provoquant un reste à charge conséquent qui donne le sentiment aux abonnés d'une envolée des prix.

Le SIAEPA de Targon devant cette situation, sans attendre, a interpellé la SAUR sur ce point pour qu'elle s'adapte aux desiderata de nos usagers en revenant à 11 prélèvements calculés en fonction des consommations de chacun et ce, dès 2026.

Vous trouverez sur le site du syndicat, www.siaepa-targon.fr, le document sur lequel nous sommes appuyés pour rédiger cette note qui sera, nous l'espérons, de nature à vous apporter tous les renseignements nécessaires à votre compréhension.

Cordialement votre / PEZAT Richard / Président du SIAEPA





Médiathèque de Targon

L'aventure Lire, Élire 2025 dans votre bibliothèque



Qu'est-ce que « lire, élire » ?

Lire, élire est une opération créée par biblio.gironde (Bibliothèque Départementale de Prêt) pour faire découvrir aux lecteurs des livres illustrés, choisis par un comité de lecture constitué de huit bibliothécaires du réseau.

Les années précédentes, cette opération n'était ouverte qu'aux enfants mais depuis peu, les adultes peuvent aussi participer grâce à une sélection complémentaire.

Pour cette édition la médiathèque de Targon a enregistré 56 inscriptions : 32 adultes et 24 jeunes.



biblio.gironde.fr



Quels sont les objectifs de « lire, élire » ?

- ◇ Accompagner la découverte et la lecture de l'image
- ◇ Encourager le développement de l'esprit critique
- ◇ Sensibiliser les jeunes à la citoyenneté
- ◇ Associer les adultes à cette opération citoyenne
- ◇ Permettre à toutes et tous de s'exprimer et d'échanger
- ◇ Faciliter la programmation d'action culturelle pour les bibliothèques
- ◇ Favoriser la découverte et la rencontre avec la création artistique et le spectacle vivant

L'aventure est ouverte aux lecteurs De 6 à 106 ans

Les 5 sélections d'albums

Chaque sélection comporte 3 albums.

Une sélection correspond à un niveau de tranche d'âge mais chaque inscrit peut lire la ou les sélections qu'il souhaite.

Votez pour votre ou vos livres préférés dans votre bibliothèque
entre le 1^{er} et le 15 octobre 2025

Avant ce vote:

- ◇ Une feuille récapitulative permettra au lecteur de cocher son livre préféré.
- ◇ Au mois de septembre, une compagnie de spectacle vivant viendra à la médiathèque présenter chaque livre sous forme de lecture théâtralisée. Nous finirons par un moment convivial et d'échange avec les artistes.
- ◇ Le vote se déroulera dans un contexte réel d'élection avec une carte d'électeur, un bulletin de vote mis sous enveloppe, un isoloir et une urne!
- ◇ Le dépouillement aura lieu la semaine suivante. Il se fera avec la participation des inscrits, autour d'un goûter.
- ◇ La liste des livres gagnants par sélection sera envoyée à l'équipe de biblio.gironde qui comparera l'ensemble des résultats des 50 bibliothèques participantes.
- ◇ Une fois tous les résultats connus, et affichés à la médiathèque, les inscrits pourront voir l'ensemble des votes.

Nous remercions l'ensemble des lecteurs « apprentis, curieux, explorateurs, aventuriers et experts » qui nous font confiance pour partir dans cette aventure 2025!



	Les apprenties et apprentis			
	Les curieuses et curieux			
	Les exploratrices et explorateurs			
	Les aventurières et aventuriers			
	Les expertes et les experts			

ASSOS. manifestations infos

CARNAVAL DES ECOLES DE TARGON



Journées Européennes des Métiers d'Arts La Manivelle Ô Vents



ASSOS. manifestations infos

FESTIVAL COMMENT DIRE ?



**Compagnie
ROMANO ATMO**

TZIGANE



Vous trouverez toutes les infos sur la vie culturelle targonnaise sur la page Facebook : Culture Targon
ou envoyez-nous un message à cette adresse : targonanimation33@gmail.com



MUSIQUE
École de musique de Targon

vous présente

Pas à Pas

Un spectacle
théâtre, chorale et musique
Par les élèves, la chorale et les professeurs de l'école

Samedi 10 Mai

à 15h

Entrée libre - Tout public
Buvette
A l'Espace René Lazare de Targon

suivi d'un
KARAOKÉ

Création et mise en scène : Claire Manjarrès et Marion Masse
Composé de chansons existantes et de compositions de Marie-Claire Dalléas
Renseignements : Marion Massé 0699129339 / musique@orange.fr

MUSIQUE À L'EUILLE

TARGON

ESPACE RENE LAZARE

VEN. 6 JUIN 2025
DES 19H

ENTRÉE LIBRE

FEU D'ARTIFICE

CONCERTS

BERIKELY & ZAMA

ADONIS - OOOKA

ANIMATIONS ENFANTS FOOD TRUCKS ET BUVETTE SUR PLACE

Impression : mairie de Targon - PLATESVO-2021-054973 - PLATESVO-2021-054971 / Crédit photo : Benoit Martenot / ne pas publier sur la voie publique

BAL DES SAPEURS-POMPIERS DE TARGON

JOURNÉE PORTES OUVERTES AU CENTRE DE SECOURS DE TARGON

VISITE DE VÉHICULES D'INTERVENTION MANOEUVRES INCENDIE ET SECOURISME PARCOURS SPORTIF À PARTIR DE 14H00

DJ KANO EVENT PERFORMANCE

FOOD TRUCK ET BUVETTE SUR PLACE

FEU D'ARTIFICE AVEC LA PARTICIPATION DE LA MAIRIE

À PARTIR DE 19H00
ESPACE RENÉ LAZARE

LE 21 JUIN 2025

TARGON
une commune active

LA COMMUNE DE TARGON ET LA COMMUNAUTÉ DES COMMUNES RURALES DE L'ENTRE-DEUX-MERS PRÉSENTENT

THE WHITE SOCKS

BOUM ROCK POUR LES ENFANTS

TARGON

Espace René LAZARE à 15h
Entrée libre

Renseignements : mairie : 05 56 23 90 13
CultureTargon

MERCREDI
02
JUILLET

Impression : mairie de Targon - PLATESVO-2021-054973 - PLATESVO-2021-054971 / Crédit photo : Benoit Martenot / ne pas publier sur la voie publique